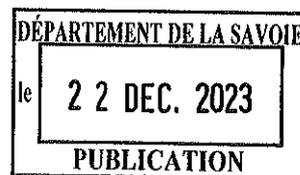




Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,  
*Isabelle* 22 DEC. 2023  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

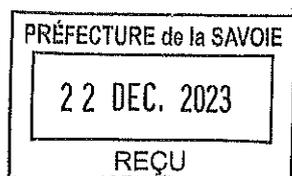
### ARRÊTE

**Article 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

- 1- Isabelle POURCHAIRE
- 2- Nathalie CROIZET
- 3- Marie-Agnès POLLIER
- 4- Elisabeth XAMIN
- 5- Claudine MOLIN-WAJDER
- 6- Danielle HERMANN
- 7- Christelle CHEVALLIER

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023

*Le Président,*

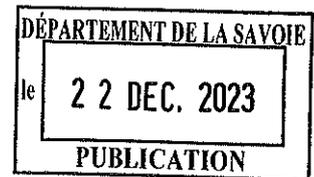


*Hervé GAVIARD*



Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,  
*Isabelle ROBERT*  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale  
22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

### ARRÊTE

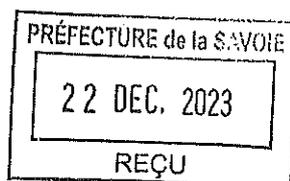
**Article 1 :** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

- 1- Rose Marie MARTIRE
- 2- Anne-Laure CHEVRAY
- 3- Sandra FONDARY
- 4- Christine HANTSCHOOTTE

**Article 2 :** Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023  
*Le Président,*



*Hervé GAYMARD*  
**Hervé GAYMARD**



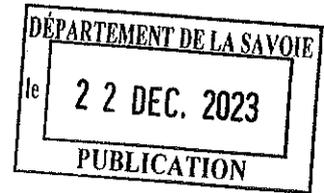
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

22 DEC. 2023

*Isabelle ROBERT*  
Secrétaire générale



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'attaché principal au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;  
Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;  
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

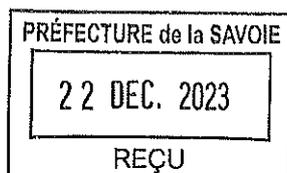
- 1- Juliette ARRIGHI
- 2- Elsa NICOLosi
- 3- Pauline STOLARZ
- 4- Alice LHUISSIER

**Article 2 :** Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023

*Le Président,*



*Hervé GAYMARD*

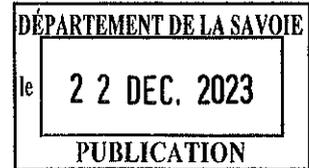


Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

22 DEC. 2023

**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-203 du 26 février 2016 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

### ARRÊTE

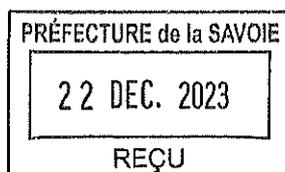
**Article 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'ingénieur principal est fixé comme suit :

- 1- Hélène LECUYER
- 2- Noémie SANCHEZ
- 3- Christophe CAGNON
- 4- Alexandre SIMON

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023  
Le Président,



Hervé GAYMARD

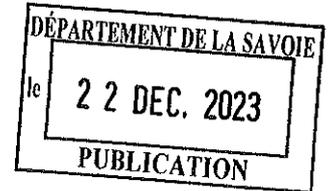


Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

*Isabelle ROBERT*  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

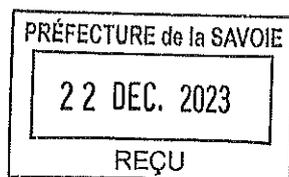
### ARRÊTE

**Article 1 :** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

- 1- Nicolas CHATEL
- 2- Yann VUE
- 3- Mahdi AMIMOUR
- 4- Jérôme GREGIS
- 5- Stéphane GARNIER
- 6- Michel GRANGE
- 7- Jean-Michel DA SILVA
- 8- Jean-Marc MARQUETTY
- 9- Sylvain MEUNIER

**Article 2 :** Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023

*Le Président,*



*Hervé GAYMARD*

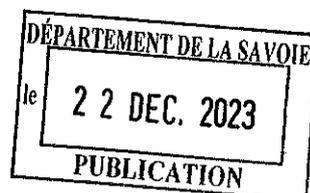


Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

*Isabelle ROBERT*  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs ;  
Vu le décret n°2017-904 du 9 mai 2017 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux assistants territoriaux socio-éducatifs ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

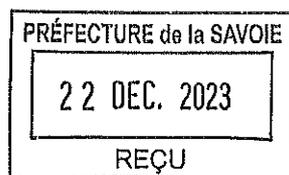
### ARRÊTE

**Article 1 :** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle est fixé comme suit :

- |                           |                                    |
|---------------------------|------------------------------------|
| 1- Christelle BOUZON      | 13- Sophie JOUESNET                |
| 2- Géraldine LYONNET      | 14- Oriane RUFFIER-DES-AIMES       |
| 3- Aurélie RICHON         | 15- Marion JOUMARD                 |
| 4- Aurélie CADDoux-GILLES | 16- Jérôme OUDART                  |
| 5- Pascale POULET         | 17- Stéphanie GIABICONI            |
| 6- Adelaïde ROUSSEL       | 18- Anne-Frédérique GRANGE-BERNARD |
| 7- Audrey BERARD          | 19- Audrey VERGNE                  |
| 8- Aude DUVERNEY-PRET     | 20- Dominique ROMANET              |
| 9- Lydie VIALLET          | 21- Edwige AGUETTAZ                |
| 10- Céline BOUVARD        | 22- Elodie TRANCHANT               |
| 11- Célia LOZANO          | 23- Sandrine GAIDIOZ-PIQUET        |
| 12- Sophie ROUGERON       |                                    |

**Article 2 :** Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023



*Le Président,*  
Hervé GAYMARD

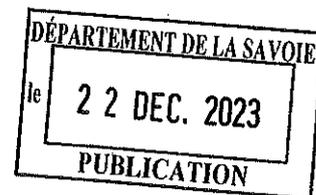


Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

*Isabelle ROBERT*  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade de médecin territorial de 1ère classe au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux ;  
Vu le décret n° 2014-924 du 18 août 2014 portant échelonnement indiciaire applicable aux médecins territoriaux ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

### ARRÊTE

**Article 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de médecin territorial de 1ère classe est fixé comme suit :

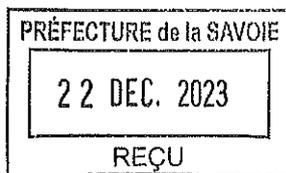
- 1- Juliette MOREL
- 2- Adeline GROS

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023

*Le Président,*



*Hervé GAYMARD*



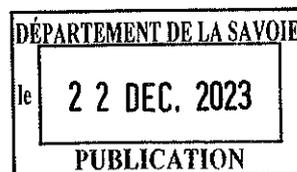
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

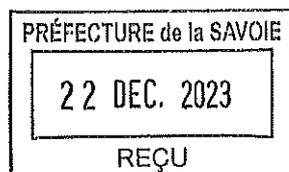
### ARRÊTE

**Article 1 :** Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit :

- 1- Patrick FALQUET
- 2- Bernadette TROCCAZ
- 3- Marie-Pierre DUPERIER
- 4- Corinne LELIEVRE
- 5- Jean-Paul DESCHAMPS
- 6- Florence FRANCOIS
- 7- Nathalie CARRAT ASSIER
- 8- Jean-Michel MEYER

**Article 2 :** Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

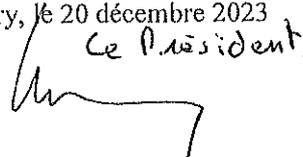
**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023

*Le Président,*



  
Hervé GAYMARD

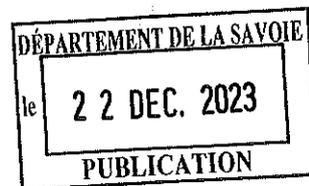


Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

*Isabelle ROBERT*  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

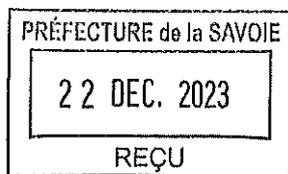
### ARRÊTE

**Article 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit :

- 1- Norbert LAMY
- 2- Gérard GAVET
- 3- Gilles AMIARD
- 4- Dominique MORO
- 5- Dominique MATHELET
- 6- Fabienne EXERTIER
- 7- Marc MIKULSKI
- 8- Marie-Christine SIX
- 9- Mickael ANDRE
- 10- Brigitte LAOUCHERIA
- 11- Jean-Paul ATTAVAY
- 12- Annick HOLE
- 13- Alain TOSI
- 14- Christiane MELIN

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à Chambéry le 20 décembre 2023



*Hervé GAYMARD*  
Le Président,  
**Hervé GAYMARD**

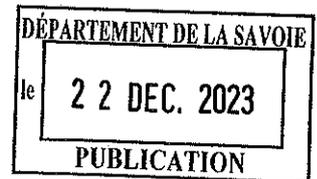


Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

*Isabelle ROBERT*  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;  
Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;  
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

### ARRÊTE

**Article 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe est fixé comme suit :

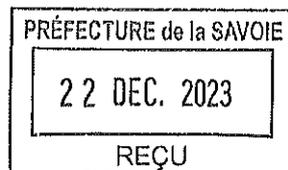
- 1- Ghislaine DECLoux
- 2- Annie CURTELIN

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023

*Hervé Gaymard* Le Président,



Hervé GAYMARD

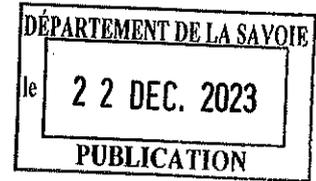


Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

*Isabelle ROBERT*  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade de puéricultrice hors classe au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°2014-923 du 18 août 2014 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales ;  
Vu le décret n°2014-925 du 18 août 2014 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux puéricultrices territoriales ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

### ARRÊTE

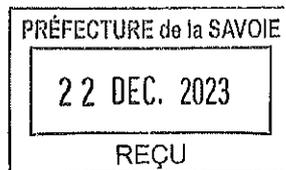
**Article 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade de puéricultrice hors classe est fixé comme suit :

- 1- Julie REYNAUD
- 2- Emilie WAREMBOURG

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023  
*Le Président,*



*Hervé GAYMARD*  
**Hervé GAYMARD**

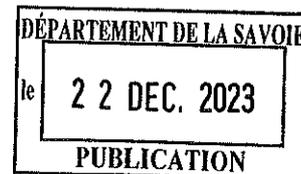


Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégitation,

*Isabelle ROBERT*  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade de cadre supérieur de santé au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux ;  
Vu le décret n° 2016-337 du 21 mars 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux cadres territoriaux de santé paramédicaux ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

### ARRÊTE

**Article 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade cadre supérieur de santé est fixé comme suit :

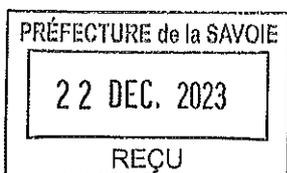
1- Caroline BLANCHIN

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023

*Le Président,*



*Hervé GAYMARD*

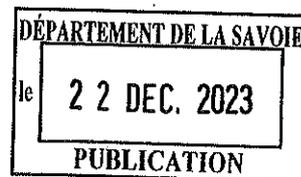


Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

*Isabelle ROBERT*  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;  
Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux ;  
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

### ARRÊTE

**Article 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'attaché hors classe est fixé comme suit :

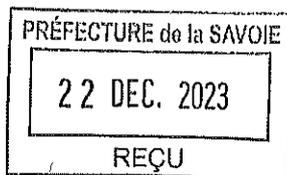
1- Christelle DEL ROSARIO

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023

*Le Président,*



*Hervé GAYMARD*



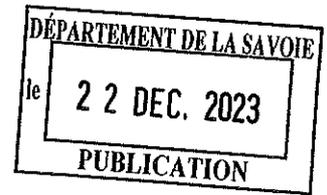
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Pour le Président du Conseil Départemental,  
Par délégation,

*Isabelle ROBERT*  
**Isabelle ROBERT**  
Secrétaire générale

22 DEC. 2023



## Arrêté portant tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement au titre de l'année 2024

Le Président du Département de la Savoie,  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;  
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;  
Vu la délibération en date du 15 décembre 2023 fixant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2024 ;  
Vu les lignes directrices de gestion du Département de la Savoie du 14 décembre 2023,

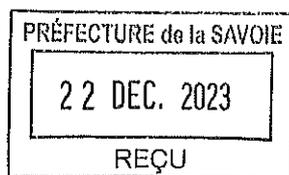
### ARRÊTE

**Article 1** : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement est fixé comme suit :

1- Yvan QUERO

**Article 2** : Le présent tableau sera communiqué au Centre de gestion de la FPT de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, Boîte Postale 1135, 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.



Fait à Chambéry, le 20 décembre 2023



*Hervé GAYMARD*  
**Hervé GAYMARD**